

Réunion du 6 février 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Frédéric BIERRY ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent FURST

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André KLEIN-MOSSER

**N° CP/2012/131 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion - 4516  
Avance de financement 2012 aux services de mandataires  
judiciaires de l'UDAF en charge de la protection des majeurs**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, dans le cadre des Mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) exercées par les services de mandataires judiciaires en charge de la protection des majeurs :

- décide de verser à l'Union départementale des associations familiales du Bas-Rhin (UDAF) le reliquat de la participation 2011 du Département, soit un montant de 6 072,94 €
- approuve le versement à l'UDAF d'une avance financière pour 2012 et décide que cette avance s'établit à 70 % du montant versé pour 2011, soit 105 874 €
- décide que le solde 2012 de la participation du Département sera versé fin 2012, après réception de l'arrêté préfectoral fixant le montant définitif de la dotation.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120206-64989-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 16/02/12